

n°9 | février 2026

La **revue** des
propriétaires privés

Parlons Forêts

Bourgogne-
Franche-Comté

En pages centrales :
Programme 2026
des réunions forestières

SOMMAIRE

- Actualités p 3
- À propos des coupes rases ... p 4-5
- Réunions forestières 2026 p 6-7
- Forêt et Carbone p 8
- Page éco p 9
- Le pin maritime..... p 10
- Sécurité des réseaux..... p 11
- Sylv'actus p 12

Editeurs :

CNPF Bourgogne-Franche-Comté
Fransylva Forestiers Privés de Bourgogne
Fransylva Franche-Comté

Siège :

CNPF Bourgogne-Franche-Comté
18 bd Eugène Spuller - 21000 DIJON
Tél. 03 80 53 10 00 - Mel : bfc@cnpf.fr
bourgognefranchecomte.cnpf.fr

Directrice de la publication :

Émilie PHILIPPE

Comité de rédaction :

Joseph de BUCY, Hugues de CHASTELLUX,
Gilles de CORSON, Soraya BENNAR, Bruno BORDE,
Alexandra GUILLAUME-SAGE, François JANEX,
Philippe LACROIX, Sabine LEFÈVRE, Marine THOMAS

Mise en page : Franck RIGAUD

Ont collaboré à ce numéro :

Justine HUSSON - CNPF

Impression :

Paragon PPCI - 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE

ISSN: 3002-0190 Dépôt légal : février 2026

Tirage : 28 000 exemplaires

Abonnement : gratuit

Crédit photo de couverture :

Coralie De Roo © CNPF

Avec le soutien financier de :

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ**

Vos coordonnées sont issues du fichier foncier DGFIP 2021.
Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17
du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, relative à l'informatique,
aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir
communication et, le cas échéant, rectification
ou suppression des informations la concernant,
en adressant un mail à bfc@cnpf.fr



Philippe LACROIX
Président de Fransylva
Franche-Comté



Émilie PHILIPPE
Présidente
du CNPF BFC



Gilles de CORSON
Président de Fransylva Forestiers
Privés de Bourgogne

© CNPF BFC

Éditorial

La forêt, pilier de notre avenir

Le climat change et nos massifs de Bourgogne-Franche-Comté sont durement éprouvés, particulièrement en Franche-Comté ces derniers temps. Pourtant, la forêt reste notre meilleure alliée pour conjuguer résilience écologique et dynamisme économique.

Bien plus qu'un patrimoine, la forêt est un outil de production souverain, qui fait vivre 5 000 entreprises et 20 000 familles dans notre région. Gérer ses bois, c'est soutenir l'économie réelle et l'emploi local de toute la filière forêt-bois.

Je rêve par exemple d'une production de masse robotisée de portes intérieures en bois de feuillus (en débits appairés !), rendues tendance par une publicité type « *What else ?* » avec un acteur français bien connu...

Champion du carbone, le bois emprisonne le CO₂ durablement dans nos constructions. En parallèle, la forêt agit comme une « infrastructure verte » vitale : elle préserve la biodiversité, régule le cycle de l'eau et tempère les pics de chaleur. Cette édition de *Parlons Forêts* est envoyée aux quelques 30 000 propriétaires d'une surface forestière supérieure à 4 hectares. Et c'est particulièrement sur vous, propriétaires de petites surfaces, que la filière compte pour compenser la baisse de production de bois liée aux crises sanitaires. Votre gestion, jusqu'alors parfois limitée, doit devenir plus active avec des programmes de coupes et travaux, en coupant peu et souvent, et en vous regroupant, pour aider la nature à trouver un nouvel équilibre.

En entretenant leurs parcelles et en valorisant leurs débouchés, tous les propriétaires garantissent à notre région cet équilibre vital entre nature préservée et prospérité partagée.

Bonne lecture, ■ P.L.



En couverture

Géotrupe des bois (*Anoplotrupes stercorosus*), coléoptère forestier très répandu en Europe.

Photo réalisée par Coralie de Roo du CNPF Occitanie (Mende) dans le cadre du concours photo organisé par le CNPF fin 2025.

Parlons Forêts en Bourgogne-Franche-Comté est un journal quadrimestriel gratuit réalisé par le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF BFC) et Fransylva à l'attention des propriétaires forestiers privés. Il fait le point sur les actualités forestières locales et nationales et apporte à ses lecteurs des informations techniques, réglementaires, économiques, environnementales, etc.

Les 2 premiers numéros de l'année sont adressés respectivement aux propriétaires de plus de 4 et 10 ha. Le dernier est quant à lui envoyé en format numérique. Pour celles et ceux qui souhaitent recevoir les trois éditions de notre journal par mail, merci de communiquer votre adresse à bfc@cnpf.fr.

Le journal reste toutefois téléchargeable sur notre site Internet : bourgognefranchecomte.cnpf.fr

Rencontres officielles

Prendre le temps d'exposer les problématiques

Les élus du Conseil de Centre du CNPF BFC s'engagent pour faire connaître et reconnaître le travail réalisé auprès des autorités locales.

De nombreuses rencontres ont eu lieu ces derniers mois, auprès des préfets de départements et du Préfet de région notamment. En effet, l'actualité forestière est très riche mais pas toujours reconnaissante du travail réalisé par les forestiers et plus particulièrement celui du CNPF. Ces temps d'échanges en salle ou sur le terrain, sont précieux car ils permettent de prendre le temps d'exposer les problématiques auxquelles font face les propriétaires et les solutions qui peuvent leur être proposées.

Ces rendez-vous portent déjà leurs fruits. Pour preuve la rencontre sur le terrain avec M. Paul Mourier, Préfet de région, en septembre sur la thématique de l'équilibre forêt-gibier. Après un exposé de la situation (parfaitement illustrée par une plantation de peupliers détruits), il a souhaité rencontrer tout le Conseil de Centre pour présenter le *Dire de l'État* sur la forêt qu'il a piloté. Ce *Dire de l'État* est une stratégie au service de la filière régionale où l'on retrouve précisément une ligne directrice sur l'équilibre forêt-gibier. On peut également citer les échanges très productifs avec Mme Émilie Acquistapace, Sous-Préfète de Château-Chinon (58), très engagée pour la refonte du *Guide du débardage en Morvan* qui se veut désormais être un guide à l'usage des chemins ruraux de manière générale et non plus un outil strictement réservé au Massif du Morvan.

Ces deux exemples ne sont que la partie émergée de l'iceberg, il importe que cette dynamique se poursuive et se consolide en 2026. ■

Soraya Bennar CNPF BFC



© CNPF BFC



© CNPF BFC

Hommage

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de Jean-Pierre Cognet le 8 novembre dernier. Il avait été directeur du CRPF Bourgogne de 1993 à 2007.

Après le lycée de Nevers, il avait intégré l'École des Barres, dont il était sorti Ingénieur des Travaux des Eaux et Forêts, puis avait passé avec succès l'examen d'aptitude au grade d'ingénieur de l'Ecole Nationale du Génie rural, des Eaux et des Forêts. Après avoir travaillé à l'Office National des Forêts, notamment en Saône-et-Loire, il a poursuivi et fini sa carrière en tant qu'Ingénieur en Chef du Génie Rural, des Eaux et des Forêts, détaché au CRPF de Bourgogne. Il aimait son métier, qui exigeait, non seulement de connaître la forêt mais aussi de savoir expliquer sa gestion et son amélioration aux propriétaires de bois, publics et privés, et aux responsables de l'Administration forestière, qu'il connaissait parfaitement. Ayant été élève au Conservatoire de Nevers, il avait gardé l'amour de la musique et pratiquait volontiers la flûte. Au revoir Jean-Pierre. ■

Jean-Louis Guérin - Directeur-adjoint du CRPF Bourgogne (1979 à 2008)

Ça bouge dans nos équipes

- > Gâia Michel a pris ses fonctions d'ingénieure dans le Jura début janvier en remplacement de Jean-Christophe Reuter désormais au DSF à Besançon.
- > Émeline Pinot, technicienne forestière sur le Territoire de Belfort est quant à elle partie vers d'autres horizons professionnels. Son remplacement est en cours.
- > Chambre d'agriculture 25/90 : Raphaël Durand remplace Bénédicte Lunet dans ses fonctions.

Journée internationale des forêts

Du 21 au 29 mars 2026, des centaines d'activités auront lieu partout en France pour emmener le grand public à la (re)découverte des arbres et des forêts, pour des moments conviviaux et éducatifs.

Découvrez les activités près de chez vous : www.journee-internationale-des-forets.fr

Propriétaires forestiers : votre expérience compte !

En partenariat avec l'Observatoire des Forêts Comtoises, des chercheurs du Laboratoire de Sociologie et d'Anthropologie de l'université Marie et Louis Pasteur mènent actuellement une étude visant à mieux comprendre le profil des propriétaires forestiers, leur rapport à la forêt et leurs pratiques de gestion.

Votre participation, à travers un court questionnaire anonyme, est essentielle pour mieux connaître les réalités du terrain et éclairer les enjeux actuels de la gestion forestière.



Séminaire

Le séminaire *Adaptation des forêts aux changements : comprendre et agir en BFC* se déroulera le 21 mai prochain aux Forges de Fraisans (25). Ce séminaire donnera la parole aux gestionnaires de la forêt régionale, qu'ils soient ou publics, pour mettre en lumière leurs actions concrètes sur le terrain.

AG des Syndicats

- Côte-d'Or : 10 avril 2026 - Secteur Saulieu
 - Nièvre :
 - Saône-et-Loire : 29 mai - Bresse-sur-Grosne
 - Yonne : 5 juin - Puisaye
 - Franche-Comté : 26 juin 2026 - Nods (25)
- Plus de précisions à venir via les Syndicats.

La coupe rase : entre idées reçues et réalités forestières

Le thème des coupes rases est un des thèmes forestiers favoris et de certains médias : Ils leur donnent une si grande importance qu'ils le font apparaître comme la plus grande menace actuelle qui pèse sur l'avenir de nos forêts. Ce thème étant récurrent et propice aux agitations voire parfois aux violences en forêt (menaces envers les forestiers, incendies d'engins forestiers, destructions de plantations), en particulier dans le Morvan, il apparaît nécessaire de sortir des approches passionnelles et de rappeler des réalités forestières bien concrètes.

Définition

Une coupe unique et non progressive, les arbres de même âge ayant poussé en même temps (futaie régulière) sont coupés en une seule fois, sans que les jeunes pousses soient encore installées.

Importance des coupes rases

L'IGN, l'établissement public en charge de l'inventaire forestier, publie régulièrement des statistiques, très intéressantes car basées sur des mesures de terrain rigoureuses. Il en ressort que 0,5 % de la surface forestière française est traitée en coupes rases, dont la moitié résulte des effets du changement climatique sur la santé de certaines essences, par exemple les scolytes sur les épicéas et les sapins pectinés, la chalarose des frênes, les dépérissements des chênes pédonculés, les mortalités importantes des hêtres, les maladies des châtaigniers... Restent donc 0,25 % de coupes rases « programmées ». C'est un taux vraiment très bas : à titre de comparaison, le taux d'arbres présentés par l'IGN comme « altérés » par le changement climatique est de 8 %. Ce dernier taux est en revanche considérable et très inquiétant pour l'avenir des forêts. Curieusement, certaines associations, focalisées sur les coupes rases, s'inquiètent peu du véritable avenir de nos forêts et ignorent ce fait, sans doute parce que les ravages des changements climatiques sur les forêts sont médiatiquement beaucoup moins « vendeurs » que les coupes

rases, car peu générateurs du sacro-saint « buzz ». C'est celui-ci le générateur de profits importants directs (valorisation des auteurs et des sites Internet) et indirects (adhésions, subventions) qui, beaucoup trop souvent, remplacent les analyses rigoureuses, scientifiques des problèmes à résoudre. Il faut reconnaître que la vue d'une coupe rase, prise sous un angle judicieusement choisi, interpelle beaucoup plus le spectateur devant sa télévision ou devant son ordinateur que des arbres dépérissants ou morts au milieu d'arbres encore vivants... Mais la réalité est sur le terrain et n'est trop souvent visible que des forestiers expérimentés.

Quand les coupes rases sont-elles justifiées ?

La légalité des coupes s'apprécie au regard du SRGS (Schéma Régional de Gestion Sylvicole) de la région concernée. La dernière édition de celui-ci pour notre région, pilotée par le CNPF, a été discutée avec les propriétaires mais aussi avec des représentants des enjeux environnementaux. Le document a ensuite été soumis à l'autorité environnementale et à enquête publique. Le cas des coupes rases est désormais bien encadré dans notre région, en fonction de la superficie de la coupe mais aussi de la pente de la parcelle (visibilité, risque d'érosion). Le SRGS est un document capital pour nos forêts, c'est la base technique et environnementale des documents de Gestion durable (PSG, CBPS, RTG) que les propriétaires soumettent à la validation du CNPF. Des coupes rases peuvent aussi être autorisées ou validées par le CNPF dans des cas précis, documentés : par exemple coupe sanitaire ou parcelle en impasse sylvicole.

La position de Fransylva, le syndicat des propriétaires privés, dans notre région comme ailleurs, n'est pas de promouvoir tel ou tel itinéraire sylvicole forestier, mais de promouvoir en premier lieu la gestion durable des forêts, dans le respect de la légalité.

L'examen des documents de gestion durable soumis par les propriétaires commence par une période d'instruction (examen soigneux et systématique sur site et sur dossier par l'établissement public CNPF). Il s'avère que dans la quasi-

totalité des cas, les choix d'itinéraires sylvicoles ne peuvent que très rarement se résumer au débat simpliste et littéralement hors sol entre sylviculture à couvert continu ou exploitation en futaie régulière, donc sujette à coupe rase, qu'on martèle aux oreilles du public. La réalité est naturellement plus complexe. L'examen des documents de gestion durable correspond à ce que quasiment n'importe qui peut constater en forêt : on a très souvent affaire à une mosaïque de sylvicultures : taillis, futaie irrégulière (feuillue, résineuse ou mixte), futaies régulières feuillues ou résineuses, plantation à espacements définitifs (peupleraies, noyeraies...).

Mais que se passe-t-il si un propriétaire réalise une coupe rase illégale ? Il est totalement inapproprié de désigner le propriétaire chez qui une coupe rase se réalise à la vindicte publique (dont l'objectif ne peut pas être autre chose que le buzz et la provocation de violences en forêts), soit directement par désignation du propriétaire, soit indirectement par désignation de parcelles, comme cela s'est pratiqué encore récemment dans le Morvan. Dans l'État de droit auquel nous tenons, il faut s'adresser à la DDT qui a, entre autres missions, celle du contrôle de l'application du SRGS via les documents de gestion durable. Utiliser les moyens légaux avant les agitations médiatiques n'a rien d'infamant, bien au contraire !

Et la biodiversité ?

N'hésitons pas à rappeler inlassablement que les forêts abritent environ 80 % de la biodiversité terrestre, ce qui est absolument considérable. Ce taux prouve que la sylviculture

pratiquée en France est dans l'ensemble parfaitement respectueuse de la biodiversité et bravo aux forestiers privés (75 %) et publics (25 %) pour ce magnifique résultat ! Ceci ne veut pas dire non plus qu'on peut se reposer sur ses lauriers : les forestiers ont à cœur d'avoir une forêt en bonne santé et la biodiversité en est un facteur important. Pour ce qui concerne les effets des coupes rases sur la biodiversité, il est évident qu'une coupe rase (comme une tempête ou un incendie) bouleverse localement la biodiversité, en revanche elle ne la supprime pas : une biodiversité différente, celle des milieux ouverts, s'installe très vite car la nature a horreur du vide, avec l'arrivée d'une flore et d'une faune spécifiques, nullement méprisables. Puis très vite, après une régénération naturelle ou une replantation, une biodiversité forestière classique va progressivement remplacer la biodiversité des milieux ouverts.

En conclusion, les causes et les effets des changements climatiques sont les grands sujets forestiers du moment, c'est là que doivent se porter les efforts de tous, à l'image des forestiers appuyés par les ingénieurs et techniciens du CNPF, les coopératives, experts et gestionnaires forestiers. L'enjeu est d'améliorer concrètement la résilience de nos forêts, ne nous laissons pas distraire par les débats et controverses à objectif « buzz », et n'oublions pas que ce n'est pas parce que des informations erronées ou partielles sont martelées par certains médias qu'elles deviennent des vérités. ■

Gilles de Corson *Président de Fransylva Forestiers Privés de Bourgogne*



Francis Pauquai © CNPF BFC



© CNPF BFC



Bruno Borde © CNPF

Programme 2026 des **réunions forestières** gratuites organisées
par le CNPF BFC et ses partenaires.
Ces réunions s'adressent à tous les propriétaires de bois et à leur famille.

N°	Dates, lieux, animateurs	Thèmes
Côte-d'Or (21)		
1	Vend. 20 mars (1 journée) Châtillonnais A. Guerrier + Parc National	Gestion en faveur des oiseaux et rémunération d'arbres bios et d'îlots de sénescence
2	Vend. 3 avril (1/2 journée) Brion-sur-Ouche A. Guerrier + Parc National	Sylv'acces : financement pour améliorer et diversifier sa forêt
3	Jeudi 9 avril (1 journée) Dijon B. Doucet et J. Malassiné	Utiliser les logiciels SIG pour cartographier sa forêt
4	Vend. 10 avril (1/2 journée) Secteur Saulieu A. Guerrier	Le point sur la santé des forêts (AG Syndicat 21)
5	Jeudi 28 mai (1 journée) Selongey V. Benard	Prise en compte du risque incendie
6	Vend. 19 juin (1 journée) Baigneux-Les-Juifs A. Guerrier	Comment valoriser sa forêt par des éclaircies de taillis
7	Jeudi 2 juillet (1 journée) Saint-Martin-de-la-Mer H. Servant	Quels modes de gestion pour ma forêt ? Intérêts patrimoniaux des différents traitements sylvicoles
8	Septembre (1/2 journée) Secteur Montbard N. Bretonneau	Équilibre forêt-gibier

N°	Dates, lieux, animateurs	Thèmes
Doubs (25)		
9	Vend. 27 mars (1/2 journée) Dannemarie-sur-Crête Conférence SFFC	Le bois, source d'avenir par Jean-Luc Sandoz - Enseignant-chercheur et ingénieur dans le domaine des structures en bois
10	Vend. 24 avril (1 journée) Pierrefontaine-les-Varans B. Lunet	Les aides présentes en forêt et les outils nécessaires
11	Mardi 5 mai (1 journée) Naisy-les-Granges A. Béliard	Sylviculture et valorisation des essences d'accompagnement
12	Vend. 19 juin (1 journée) Pont-de-Roide S. Lefèvre (CIA 25-90)	Mortalités, dépérissements : quels sont les symptômes à repérer ?
13	Juillet (1 journée) Haut-Doubs C. Poimboeuf	Les futaies résineuses du Haut-Doubs face au changement climatique
14	Vend. 18 Sept. (1 journée) Rougemont A. Béliard	Que planter en sols profonds engorgés ?

Jura (39)		
15	Mardi 24 mars (1 journée) Courtefontaine H. Servant	Mousses et fougères de nos sous bois : reconnaissance, statut, notions de phytosociologie
16	Vend. 17 avril (1/2 journée) Vincent-Froideville L. Chobert	Mares forestières : un véritable réservoir de biodiversité
17	Mer. 17 juin (1/2 journée) Bois d'Amont R. Govart	Biodiversité en forêt : les fourmis des bois
18	Automne (1/2 journée) Secteur Mignovillard F. Carena	Organiser un chantier d'exploitation

Morvan (21-58-71-89)		
19	Vend. 27 mars (1 journée) Saint-Prix J.C. Devaux	Démonstration de modes de débardage à faible impact sur les sols forestiers
20	25-26 juin (2 journées) Anost PNR Morvan / CNPF / ONF	Séminaire biodiversité
21	Jeudi 3 sept. (1 journée) Morvan H. Servant et PNR Morvan	Libre évolution, trame de vieux bois... Comment faire et pourquoi ?
22	Mardi 29 sept. (1 journée) Morvan H. Servant et PNR Morvan	Bécasse, forêts humides et tourbières boisées : connaissance et gestion des milieux humides
23	Automne (1/2 journée) Morvan C. Turé	Autécologie des essences : trouver l'information et la comprendre

Préinscription

Merci de compléter votre bulletin en ligne sur le site :
bourgognefranchecomte.cnpf.fr - rubrique « se former, s'informer »

Vous recevrez, une quinzaine de jours avant les dates indiquées, les invitations et les programmes détaillés des réunions que vous aurez sélectionnées.

Si vous n'avez pas d'accès à Internet

Vous pouvez vous préinscrire en indiquant les numéros de réunions auxquelles vous souhaitez participer sur le bulletin ci-dessous et en le retournant sous enveloppe affranchie à :

Sylvie Bovet - CNPF BFC - Maison de la Forêt et du Bois
20 rue François Villon - 25041 BESANCON Cedex
Tél : 06 62 33 31 05 - sylvie.bovet@cnpf.fr

Contacts pour les Chambres d'agriculture :
CIA 25-90 : 03 81 65 52 58 et CA 70 : 06 73 40 52 11

ATTENTION : les dates et les lieux de ces réunions sont susceptibles d'être modifiés au cours de l'année.

Retrouvez toute l'info actualisée sur notre site
bourgognefranchecomte.cnpf.fr



NOM :

Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Téléphone :

Mail :@.....

En indiquant votre adresse mail,
les invitations vous parviendront plus rapidement !

Je souhaite me préinscrire pour la (les) réunion(s) n° :

Cochez les numéros des réunions qui vous intéressent

1	2	3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31	32	33	34	35	36
37	38	39	40	41	42	43	/	/

N°	Dates, lieux, animateurs	Thèmes
Nièvre (58)		
24	Jeudi 19 mars (1 journée) Beaumont-Sardolles J. Malassiné	Visite chez un propriétaire et cas d'application de contrats Natura 2000
25	Vendredi 15 mai (1 journée) Champvert / Fertreuve J. Gaillard	Le renouvellement à moindre frais
26	Vend. 10 juillet (1 journée) La Machine J. Gaillard	Observer, quantifier et gérer les dépérissements
27	Jeudi 15 octobre (1 journée) Secteur Courcelles A. Guerrier	Valoriser ses sols calcaires avec la truffe
28	Jeudi 5 nov. (1 journée) Nevers B. Doucet et J. Malassiné	Utiliser les logiciels SIG pour cartographier sa forêt

Haute-Saône et Territoire-de-Belfort (70 et 90)		
29	Vend. 20 mars (1/2 journée) Clan D. Jolissaint (CA 70)	Exploiter ses bois en circuit court : conseils et bonnes pratiques, visite d'une scierie familiale
30	Mer. 25 mars (1/2 journée) Velesmes-Echevanne D. Chanteranne + Fransylva	Barrières ouvertes en forêt privée de Haute-Saône Journée internationale de la forêt
31	Lundi 13 avril (1/2 journée) Les Magny C. Mataillet	Aménagement et amélioration des parcelles après restructuration. Présentation du propriétaire
32	Mer. 29 avril (1/2 journée) Luxeuil-les-Bains F. Carry	Je rédige mon PSG - Reconnaître et décrire les différents types de peuplement
33	Mercredi 10 juin (1/2 journée) Luxeuil-les-Bains F. Carry	Je rédige mon PSG - Définir les objectifs et les traitements des différents types de peuplement de sa forêt
34	Mer. 14 oct. (1/2 journée) Vézelois D. Chanteranne	Une plantation mélangée expérimentale plus adaptée et un ilot d'avenir
35	Mer. 21 oct. (1/2 journée) Secteur Gray J. Vieille	Abrouissement, frottis, écorçage ? Reconnaître, signaler et protéger ses plants

Saône-et-Loire (71)		
36	Mer. 22 avril (1/2 journée) Est 71 R. Lachèze	Renouveler un peuplement forestier par plantation, éléments techniques et dispositifs d'aides
37	Vendredi 29 mai (1/2 journée) Bresse-sur-Grosne B. Borde	Visite en forêt : présentation des peuplements, des choix de gestion et de leur mise en oeuvre (AG Syndicat 71)
38	Vendredi 26 juin (1/2 journée) Ouest 71 L.A. Lagneau	Diagnostiquer l'état sanitaire de ses arbres : méthodes ARCHI et DEPERIS
39	Vend. 18 sept. (1/2 journée) Dompierre-les-Ormes R. Lachèze	Visite de l'arboretum de Pézanin. Présentation de différentes essences susceptibles d'intéresser les forestiers
40	Automne (1 journée) Saône-et-Loire H. Servant	Adaptation de la gestion forestière avec la présence de rapaces

Yonne (89)		
41	Mercredi 4 mars (1 journée) Lainsecq V. Hervé	Essences secondaires de nos forêts : bois sous-estimé mais potentiel à valoriser
42	Septembre (1 journée) Le Val d'Ocre G. Delpech	Proposition d'adaptation du renouvellement forestier face à la pression climatique et cynégétique
43	Automne (1 journée) Secteur Arcy-sur-Cure A. Friedmann	Trop ou pas assez de gibier ? Lire la forêt pour mieux décider localement

Cycles de formation FOGFOR

Information, programmes et bulletins d'inscription sur notre site : bourgognefranchecomte.cnpf.fr - rubrique « se former, s'informer »

Bourgogne

Cycle Initiation *

Secteur Saulieu (21)

25 au 28 août

Acquisition des connaissances essentielles à une première approche de la gestion forestière (modes de sylviculture, stations forestières, documents de gestion durable, réglementation, fiscalité, etc.). **Inscription avant le 30 juin 2026**

Cycle Perfectionnement *

Bourgogne

4 journées entre avril et octobre

Destiné aux propriétaires ayant déjà suivi un cycle d'initiation ou un cycle de base, il permettra d'approfondir les thèmes déjà abordés lors des précédentes formations.

Inscription avant le 31 mars 2026

Pour plus de renseignements, contacter **Violette Hervé**
06 12 01 49 06 - 03 86 94 90 21 - violette.herve@cnpf.fr

* Nécessite une adhésion de 86 € à l'association FOGFOR de Bourgogne.
Dans la limite des places disponibles (25 stagiaires max.)
Logement, déplacements et repas à votre charge.

Franche-Comté

Cycle Découvertes **

Secteur Besançon (25)

11 et 12 juin, 2 et 3 juillet

2 modules indissociables de 2 jours chacun.
Avoir une vision d'ensemble et initier un intérêt pour la gestion forestière. Connaître les différents intervenants en forêt. Assimiler du vocabulaire spécialisé et des principes de base (croissance des arbres, sylviculture, méthodes de cubage, réglementation, fiscalité...). Comprendre les diverses opérations qui sont préconisées et gérer durablement sa forêt.

Inscription avant le 15 avril 2026

Cycle Perfectionnement **

Réservé aux personnes ayant déjà participé à un cycle découvertes

Lieu à définir

Automne 2026 - 3 jours

Thème et programme en cours d'élaboration

Pour plus de renseignements, contacter **Sylvie Bovet**
06 62 33 31 05 - sylvie.bovet@cnpf.fr

** Nécessite une adhésion au CETEF Formation de Franche-Comté (60 € en 2025). Dans la limite des places disponibles (25 stagiaires max.).
Logement, déplacements et repas à votre charge.



Forêts & Carbone Massif Central (MC4CO2) Résultats clés de l'enquête auprès des propriétaires du Massif Central

Dans le cadre du projet MC4CO2 (qui intègre chez nous le Morvan), une enquête téléphonique a été conduite au premier semestre 2025 par le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC) auprès de 1 000 propriétaires forestiers du Massif Central. Son objectif : mieux comprendre leur perception de la contribution carbone et identifier leurs attentes et freins vis-à-vis des projets carbone forestiers.

Premier enseignement majeur : 41 % des propriétaires se disent prêts à faire évoluer leurs pratiques sylvicoles pour contribuer à la lutte contre le changement climatique, sous réserve d'une aide financière. Les pratiques telles que l'enrichissement, la libre évolution, le reboisement, les éclaircies, la diversification des essences, l'allongement des rotations et, dans une moindre mesure, le boisement, sont majoritairement bien perçues, ce qui traduit une volonté d'agir pour le climat dès lors que l'effort est reconnu et accompagné.

L'enquête révèle par ailleurs que 30 % des propriétaires ont déjà entendu parler du Label bas-carbone (LBC), ce qui témoigne d'une notoriété non négligeable. Ils sont 36 % à se dire prêts à s'engager dans un projet labellisé bas-carbone, sans préférence claire entre les différentes méthodes forestières existantes (boisement, reboisement, balivage ou gestion à stock continu).

Cette ouverture reste toutefois limitée par plusieurs réticences fortes. En effet, 78 % des propriétaires rejettent l'idée de s'engager dans un cadre contractuel avec un financeur, qu'il s'agisse d'une obligation de moyens ou de résultats. Autre point de vigilance : seuls 25 % des propriétaires accepteraient de gérer leur forêt avec un



Sylvain Gaudin © CNPF

document de gestion, proportion qui ne dépasse pas 44 % chez les propriétaires de plus de 20 ha (or, faire agréer un document de gestion durable est obligatoire pour réaliser un projet LBC). Ces résultats pourraient traduire une appréhension des contraintes juridiques et d'une perte de liberté dans la gestion, constituant ainsi un frein important au développement de projets carbone forestiers.

Des enseignements pour ajuster les actions du projet MC4CO2

La cessibilité des crédits carbone, c'est-à-dire la possibilité pour un financeur de revendre les crédits générés par un projet à un tiers, est également très majoritairement rejetée : 62 % des propriétaires y sont opposés et 20 % ne l'accepteraient qu'en l'absence de toute autre solution de financement. Cette réticence revêt une importance particulière dans un contexte où la cessibilité a été actée par le ministère de la Transition écologique en septembre dernier.

Enfin, comme lors de précédentes études, une fracture générationnelle apparaît nettement : les propriétaires les plus jeunes sont ceux qui agissent le plus concrètement dans leur forêt et sont les plus intéressés par la contribution carbone et les projets LBC, tandis que les propriétaires plus âgés restent les plus réticents.

Ces enseignements constituent désormais une base essentielle pour ajuster les actions du projet MC4CO2 et proposer un accompagnement mieux ciblé, afin de favoriser le développement de projets carbone forestiers compatibles avec les attentes et les réalités des propriétaires du Massif Central.

Un rapport détaillé des résultats de cette enquête sera publié prochainement sur le site du CNPF : www.cnpf.fr/mc4co2

Le projet **Forêt et Carbone Massif Central (MC4CO2)**, coordonné par le CNPF, vise à faire du Massif Central (et donc du Morvan) un territoire de référence dans la lutte contre le changement climatique, en exploitant le potentiel des forêts privées pour stocker du carbone. Il se concentre sur l'augmentation de la séquestration du carbone, la valorisation des stocks existants et vise à rapprocher les forestiers des entreprises désireuses de compenser leurs émissions de carbone. S'appuyant sur les itinéraires forestiers du Label bas-carbone, il explore également, à travers la mise en œuvre de projets pilotes et innovants, de nouvelles méthodes sylvicoles pour améliorer la gestion forestière et augmenter les stocks de carbone dans les forêts du Massif Central.

Justine Husson CNPF - Coordinatrice du projet MC4CO2

Marché du bois

Résilience pour les résineux, contraste pour les feuillus

Malgré un ralentissement de l'activité dans le secteur de la construction, les prix du bois se maintiennent en ce début de premier semestre 2026. Les cours de l'épicéa et du sapin affichent même une revalorisation sur un an, portés par une forte demande à l'achat.

Du côté des feuillus, le marché du chêne reste stable pour les bois de belle qualité destinés au sciage, mais montre une tendance à la baisse pour le merrain ainsi que pour les qualités secondaires.

Douglas en Bourgogne

Comme chaque année en Bourgogne, les différentes ventes groupées organisées par les experts forestiers ont proposé, en début d'hiver 2025, plus de 120 000 m³ de résineux, dont 93 000 m³ de douglas.

Les cours du douglas restent élevés, avec un prix de vente moyen, tous volumes unitaires confondus, de 94 €/m³. La grande majorité des coupes présentées a trouvé preneur lors des ventes. Les articles ont reçu en moyenne quatre soumissions, avec jusqu'à dix propositions d'achat pour les lots les plus convoités. Une analyse détaillée permet de compléter le tableau de synthèse ci-dessous.

Prix moyens du Douglas constatés aux ventes d'automne/hiver 2025 des experts forestiers (Prix unitaire moyen sur pied du Douglas en fonction du volume de l'arbre moyen)	
Volume (en m ³ sur écorce)	Analyse des lots vendus - 93 000 m ³
< 0.5 m ³	45 €/m ³ (31 à 56)
0.5 à 1 m ³	82 €/m ³ (51 à 116)
1 à 1.5 m ³	92 €/m ³ (73 à 100)
1.5 à 2.5 m ³	104 €/m ³ (76 à 123)
> 2.5 m ³	108 €/m ³ (85 à 120)

Épicéa et sapin en Bourgogne

L'épicéa vert a progressé d'environ 10 %, atteignant un prix moyen, toutes dimensions confondues, de 68 €/m³ sous écorce et sur pied (source : ventes ONF Franche-Comté). Les épicéas scolytés ont vu leur prix augmenter, portés par une concurrence accrue et par une utilisation en bois d'œuvre dans la construction désormais mieux acceptée.

Le cours du sapin a également progressé pour atteindre, au dernier trimestre 2025, un prix moyen de 64 €/m³ sous écorce et sur pied.

Chêne et autres feuillus en Bourgogne

La demande demeure stable pour le hêtre et le frêne. En revanche, elle ralentit pour le chêne, notamment dans les débouchés de la tonnellerie et du parquet. Le tassement des

exportations de grumes continue par ailleurs de peser sur les cours des petits bois et des bois moyens.

Malgré une légère baisse par rapport à 2024, les cours du chêne fin 2025 se maintiennent néanmoins. Ils restent soutenus par les marchés de la rénovation, de la charpente et de la menuiserie, ainsi que, probablement, par une contraction de l'offre qui compense partiellement le fléchissement de la demande. Les lots de gros bois demeurent attractifs.

Les ventes groupées organisées en décembre par les Experts forestiers, à Mervans (71) et Besançon (25), et coordonnées par Julien Tomasini, ont proposé un volume total de 7 000 m³ de feuillus vendus bord de route, dont environ 4 000 m³ de bois d'œuvre de chêne.

Le prix de vente moyen du **chêne** bord de route s'est établi à 220 €/m³, toutes dimensions et qualités confondues.

Pour le **hêtre**, les 1 200 m³ vendus (volume moyen de 1,8 m³), ont été négociés à un prix moyen de 82 €/m³ (allant de 70 à 105 €/m³).

Les 9 lots de **frêne**, représentant 1 100 m³, ont été vendus en moyenne 147 €/m³ (de 110 à 190 €/m³), illustrant la bonne dynamique des cours pour cette essence.

Prix moyens du Chêne constatés à la vente groupée des experts forestiers à Mervans (71) et Besançon (25) (Prix unitaire moyen bord de route du chêne en fonction du volume de l'arbre moyen)	
Volume (en m ³ sur écorce)	Analyse pour 4 000 m ³ - Bois bord de route
1 à 1,5 m ³	125 €/m ³ (100 à 170)
1,5 à 2 m ³	160 €/m ³ (120 à 209)
2 à 3 m ³	250 €/m ³ (155 à 420)
> à 3 m ³	376 €/m ³ (240 à 430)
> 2.5 m ³	108 €/m ³ (85 à 120)

Et pour la Franche-Comté...

En 2025, une bonne nouvelle est venue de la hausse du prix de vente des résineux.

Le **douglas** fait toujours la course en tête avec des prix qui peuvent atteindre 120 €/m³ sur pied. L'épicéa vert a progressé d'environ 10 % à 70 €/m³ sur pied. Les épicéas scolytés ont vu leur prix doubler grâce à la concurrence et grâce à une utilisation en bois d'œuvre dans la construction désormais mieux acceptée. Le cours du sapin également progressé de plus de 10 %.

Concernant le **chêne**, le prix des belles qualités sciage s'est maintenu, mais la tendance est malheureusement baissière pour le chêne à merrains et les qualités secondaires.

Le **hêtre** est à la hausse grâce à la partie surbille utilisée en bois énergie, alors que les billes de pied restent stables. Le **peuplier**, bien élagué, reste d'un excellent rapport. ■

Le pin maritime

Sylvain Gaudin © CNPF

Quelle place en Bourgogne-Franche-Comté ?

Originaire de l'Ouest du bassin méditerranéen et de la façade atlantique du Sud-Ouest de l'Europe, le pin maritime est un arbre forestier bien implanté dans plusieurs régions de France, notamment dans le Sud-Ouest où il couvre près d'un million d'hectares. Depuis quelques années, il est introduit en Bourgogne-Franche-Comté comme une essence potentiellement adaptée au changement climatique. Mais que savons-nous réellement de cet arbre et de son potentiel dans notre région ?

Le pin maritime présente de nombreux atouts, mais aussi certaines limites qu'il convient de bien connaître avant toute plantation

Tolérance et exigences écologiques : c'est une essence qui supporte bien la chaleur et la sécheresse estivale à l'état juvénile, ainsi que des précipitations réduites (minimum de 550 mm/an). Elle requiert toutefois une certaine humidité atmosphérique. Les essais et suivis réalisés dans le cadre du réseau régional de références forestières du CNPF montrent de très bons taux de reprise et de survie à trois ans, supérieurs à ceux du douglas sur des stations comparables.

Le pin maritime est néanmoins sensible aux hivers rigoureux (seuil critique entre -15 et -20°C selon la provenance). Il est donc nécessaire d'éviter les zones trop froides et de privilégier des provenances adaptées, notamment celles issues des vergers VF3 : PPA-VG-018 Beychac-II, PPA-VG-015 Saint-Sardos et PPA-VG-011 Beychac.

Essence de pleine lumière, il est bien adapté aux sols légers (sableux ou limoneux), acides et pauvres, qu'ils soient secs ou humides. Il tolère également un engorgement hivernal, mais se montre sensible à la rouille courbeuse, maladie transmise notamment par le tremble.

Il préfère les sols bien drainés et suffisamment profonds (plus de 40 cm exploitables) où il manifeste une croissance vigoureuse dès la première année. On observe toutefois dans notre région une forte sensibilité à l'armillaire des résineux, particulièrement sur les jeunes plantations. Le pin maritime ne tolère pas les sols calcaires.

À l'âge adulte, il supporte des sécheresses estivales prolongées (jusqu'à quatre mois) et résiste bien aux fortes

chaleurs et canicules observées ces dernières années. Son houppier reste cependant fragile face au givre et à la neige lourde.

Qualités et défauts du bois

Le pin maritime présente une croissance rapide. Son bois, de teinte orangée à brun rouge, possède une résistance mécanique moyenne et s'imprègne facilement. Toutefois, la présence fréquente de nœuds et de poches de résine réduit les rendements industriels. Le fil du bois, parfois tors, constitue également un inconvénient, ce qui explique la préférence pour d'autres essences comme le sapin, l'épicéa ou le douglas.

En conclusion...

Le pin maritime s'adapte particulièrement bien aux sols acides et pauvres des basses altitudes (inférieures à 800 m). La réalisation d'un diagnostic BioClimSol au niveau de la parcelle à reboiser permettra de confirmer son adéquation dans un contexte de changement climatique. Il offre une plantation relativement aisée, une bonne reprise et une croissance juvénile importante. Ses débouchés sont variés et la ressource génétique est performante. En revanche, il faut rester attentif à sa sensibilité au froid, aux risques de rouille courbeuse en présence de tremble et à l'armillaire des résineux, dont l'impact devra être mieux évalué dans les années à venir. Pour ces raisons, il est fortement recommandé de l'introduire en mélange avec d'autres essences (pin laricio, cèdre, chêne, etc.). ■

Bruno Borde CNPF BFC

Le nématode du pin est un ver microscopique qui attaque les conifères et plus spécifiquement les pins (pin maritime, pin sylvestre, pin noir en Europe). Transmis d'arbre en arbre par un insecte vecteur, il provoque le flétrissement, voire la mort de l'arbre en quelques semaines. Un premier foyer français a été détecté en novembre dernier à Seignosse (40). Des mesures d'urgence visant à l'éradiquer ont été mises en place. Plus de détails dans notre prochain numéro. Dans l'attente, suivez l'actualité sur le site de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/nouvelle-aquitaine/Actualites/Nematode-du-pin-les-premiers-resultats-sont-rassurants>

Sécurité aux abords des réseaux

Lignes électriques : prévenir les risques

Olivier Martineau © CNPF

En 2025, plusieurs sinistres ont concerné des chutes d'arbres sur des lignes électriques, dont un dans le Doubs qui s'élève à plus de 80 000 € ! La sécurisation des abords des lignes électriques est devenue un vrai sujet de prévention. Qui doit faire quoi ? On fait le point.

Lorsqu'une parcelle est traversée par une ligne, une convention de passage est établie par ENEDIS ou RTE avec le propriétaire, ou à défaut, un arrêté préfectoral de servitudes (consigné dans les recueils des actes administratifs) est pris. L'un ou l'autre de ces documents permet à ENEDIS et RTE d'établir et d'exploiter cette ligne (art. L.323-4 du Code de l'énergie).

Deux réseaux de ligne existent :

Le réseau de transport est constitué de lignes très haute tension (HTB2 - 400 ou 225 kV) et de lignes haute tension (HTB - 63 ou 90 kV). Souvent portées par des pylônes en acier mesurant jusqu'à 90 m de hauteur, elles sont entretenues par RTE.

Le réseau de distribution est constitué des lignes moyenne tension (HTA - entre 15 et 30 kV) qui permettent le transport de l'électricité à l'échelle locale aux petites industries, aux commerces et des lignes basse tension (BT - 230 ou 400 V) qui nous servent quotidiennement pour alimenter nos appareils ménagers. Elles sont portées par des poteaux en bois ou en béton. En forêt, ce sont ces lignes qui doivent tout particulièrement être l'objet de votre vigilance. ENEDIS entretient une emprise de 3 à 5 m selon les cas (voir schéma ci-dessous). Au-delà, c'est au propriétaire forestier qu'incombe la responsabilité de sécuriser, d'exploiter ou de faire exploiter les arbres qui peuvent endommager la ligne mais en respectant les consignes de sécurité :

- Si un arbre menace une ligne, prévenir le service « dépannage » d'ENEDIS au 09 726 750 suivi des 2 chiffres de votre département.
- Ne jamais toucher une ligne, même en câble isolé, ni faire de feu dessous.
- Soyez prudents si vous souhaitez intervenir par vous même, il y a un réel danger si les branches touchent ou sont proches de la ligne. En cas de doute, contacter le service « dépannage » d'ENEDIS. ■

Sabine Lefèvre CIA 25-90

Sources : <https://www.enedis.fr/faq/prevention-du-risque-electrique>
et plaquette ENEDIS Alsace Franche Comté « Face au réchauffement climatique, prévenir du risque « végétation » - Juin 2024.

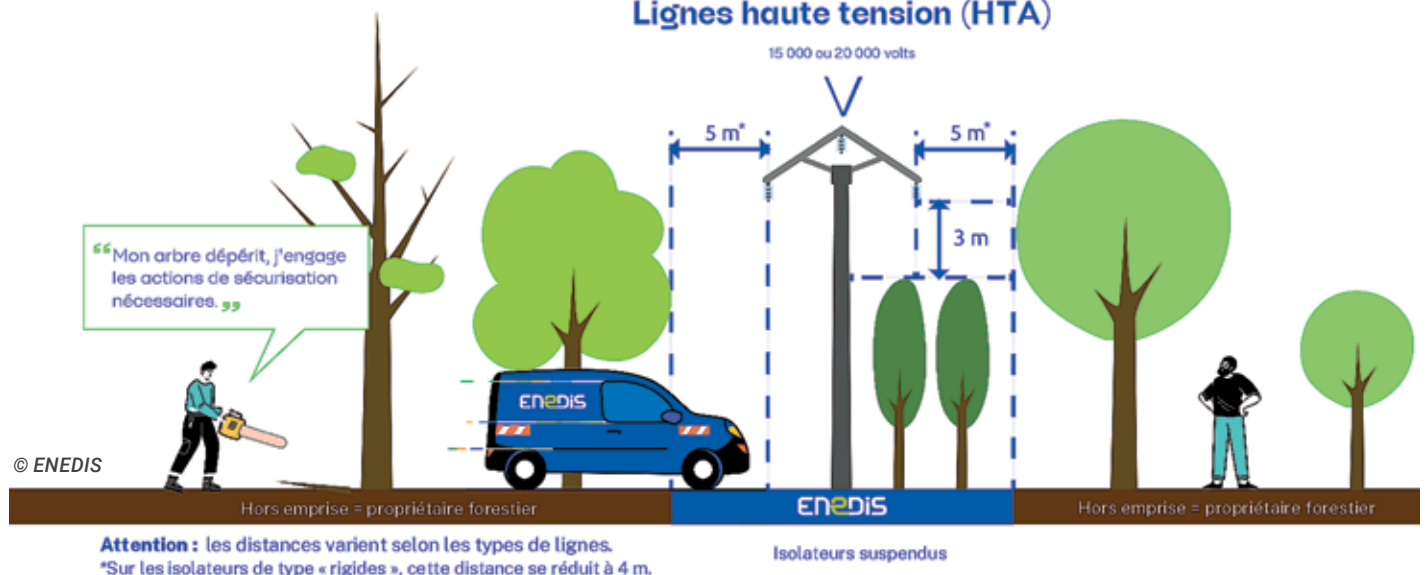
Pour en savoir plus

Consulter le guide *Modalités de gestion de la végétation sous et aux abords des lignes électriques*. Ce guide est à télécharger à l'adresse suivante : <https://www.rte-france.com/collectivites/modalites-gestion-vegetation-lignes-electriques>



Gilles Bossuet © CNPF

Lignes haute tension (HTA)



Sylv'ACCTES

Sylv'ACCTES est une association créée en 2015 en Auvergne-Rhône-Alpes. Elle finance des travaux sylvicoles qui ont pour but de favoriser la biodiversité forestière. En s'appuyant sur les acteurs du domaine forestier ancrés dans les territoires, Sylv'ACCTES propose de financer jusqu'à 70 % des mesures additionnelles (cf. tableau ci-dessous). Les fonds proviennent d'entreprises désireuses de soutenir des actions près de chez elles et facilement contrôlables. Le Conseil régional de

Bourgogne-Franche-Comté soutient Sylv'ACCTES depuis 2023 pour proposer aux propriétaires forestiers de 3 secteurs à forts enjeux forestiers de bénéficier de son appui : il s'agit du Morvan, du Haut-Jura et du Parc national de forêts. **L'enveloppe consacrée à la région n'a été que partiellement consommée, il est encore temps d'en profiter !** Pour en savoir plus sur le dispositif et les conditions d'éligibilité : sylvacctes.org



Morvan	Haut-Jura	Parc national de forêts
Les itinéraires techniques financés		
1. Conversion en Futaie Irrégulière des taillis sous futaie feuillus 2. Irrégularisation des peuplements résineux 3. Amélioration des peuplements feuillus balivables 4. Diversification des peuplements feuillus irréguliers	1. Amélioration, diversification et irrégularisation des peuplements résineux 2. Amélioration, diversification et irrégularisation des peuplements mixtes 3. Amélioration, diversification et irrégularisation des peuplements feuillus 4. Sylvopastoralisme en zone de pré-bois	1. Traitement en sylviculture à couvert continu de peuplements feuillus mélangés 2. Amélioration et diversification des peuplements réguliers de chêne 3. Renouvellement et diversification des peuplements réguliers à dominance initiale de hêtre 4. Traitement en sylviculture à couvert continu et diversification en feuillus des peuplements résineux ou mixtes

Sylva fresque

La **Sylva fresque** est un atelier participatif de 2h00 à 2h30 animé par un forestier à destination du grand public. L'objectif est de vivre une expérience inédite d'immersion dans le quotidien d'un forestier, pour comprendre son métier, les services que la forêt rend à la société, les menaces qui pèsent sur elle et surtout les actions que chacun peut entreprendre. Cet outil pédagogique est idéal en introduction d'une animation territoriale, d'une assemblée générale de Groupement forestier ou tout autre événement de sensibilisation à la gestion forestière.

Pour plus d'informations : sylvafresque.fr ou contacter Soraya BENNAR (CNPf BFC) pour toute demande d'animation Bourgogne-Franche-Comté.



Sylvotrophée pour le Morvan



La 5^e édition **SylvoTrophée** a pour objectifs la mise en lumière de forestiers du territoire qui ont adopté une gestion multifonctionnelle de leurs forêts ainsi que la création d'un lieu d'échanges entre acteurs du monde sylvicole.

Déjà 14 propriétaires, privés et communaux, ont participé aux précédentes éditions. Cette année, le thème du concours est **l'allongement des cycles sylvicoles**. Ce concours est organisé en partenariat entre le PNR du Morvan, le CNPF et l'ONF. Il s'adresse aux propriétaires privés possédant des parcelles au sein du Parc ainsi qu'aux communes du territoire. Toute parcelle forestière de 4 à 10 ha comportant au minimum 20 % de feuillus d'essences autochtones est éligible. Les propriétaires forestiers sont invités à candidater en duo avec leur gestionnaire.

Les dossiers de candidature sont à récupérer auprès du chargé de mission forêt du Parc du Morvan ou sur son site internet et sont à retourner avant le 1^{er} mai 2026.

La remise de prix sera organisée à l'occasion d'un séminaire de formation, toujours en collaboration avec le PNR, le CNPF et l'ONF les 25 et 26 juin (précisions à venir). ■ Soraya Bennar **CNPf BFC**

Contacts

Vous souhaitez des informations sur les syndicats de propriétaires forestiers ? Merci de retourner ce papillon au syndicat de votre région forestière :

FRANSYLVA Franche-Comté
Maison de la Forêt et du Bois
20 rue François Villon
25041 BESANCON CEDEX
07 88 81 04 10
franche-comte@fransylva.fr

FRANSYLVA
Forestiers Privés de Bourgogne
Maison Régionale de l'Innovation
64A rue de Sully
CS 77124 - 21071 DIJON CEDEX
03 80 40 34 50
foretprivee.bourgogne@gmail.com

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
Email :

Souhaitez des informations sur le Syndicat de propriétaires forestiers
du (des) département(s) suivant(s) :

21 ☐ 25 ☐ 39 ☐ 58 ☐ 70 ☐ 71 ☐ 89 ☐ 90 ☐